

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Alexandre Rydlo – Un souvenir d'une locomotive qui a porté dans toute la Suisse les couleurs et la devise du canton de Vaud est-il possible au futur Pôle muséal ?

Rappel de la question

Le Conseil d'Etat a, le 18 décembre 2013, adopté et transmis au Grand Conseil un exposé des motifs portant sur trois décrets et une loi en rapport avec le projet " Pôle muséal Lausanne ".

Comme indiqué dans l'exposé, ce projet vise à créer un complexe muséal sur le site des anciennes halles aux locomotives des CFF à l'ouest de la gare de Lausanne. Trois partenaires soutiennent ce projet : l'Etat de Vaud qui en est le maître d'ouvrage, la Ville de Lausanne qui s'est portée acquéreur du terrain et, enfin, les CFF en tant qu'ancien propriétaire. A terme, le projet doit regrouper trois musées.

Si quelques éléments typiques d'architecture ferroviaire de la halle aux locomotives subsisteront, car celle-ci est classée à l'inventaire des monuments historiques, le projet prévu ne permettra plus vraiment de se rappeler du noble passé ferroviaire du lieu.

Celui-ci était pourtant, pendant des décennies, un des principaux dépôts de locomotives des CFF, et il a marqué la vie tant du quartier que de nombreux cheminots romands et passionnés de chemin de fer, en Suisse et dans le monde.

Il serait ainsi bienvenu de rappeler symboliquement ce noble passé ferroviaire dans ce futur haut-lieu de l'art. Pour ce faire, un souvenir d'une locomotive emblématique semble particulièrement indiqué et, parmi les locomotives emblématiques, une locomotive semble particulièrement indiquée aussi, c'est la locomotive Ae 6/6 11422 des CFF !

La locomotive Ae 6/6 11422 est en effet la locomotive des CFF qui a arboré pendant 50 ans les armoiries du Canton de Vaud sur ses flancs. Cette robuste locomotive, qui appartenait à une série de cent vingt puissantes locomotives construites entre 1952 et 1966, a porté fièrement dans toute la Suisse les couleurs et la devise du canton de Vaud à la tête de trains de voyageurs et de marchandises.

Mise hors service en 2013 après avoir fidèlement servi les CFF, la Fondation pour la préservation du patrimoine des CFF, CFF Historic, a réussi à sauver du vol et de la destruction les armoiries de cette locomotive, et se tient prête à remettre ces armoiries aux autorités vaudoises à titre de souvenir historique.

Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat peut-il récupérer auprès de la Fondation CFF Historic les armoiries de la locomotive CFF Ae 6/6 11422 " canton de Vaud ", et disposer celles-ci sous la forme d'une stèle souvenir à un endroit opportun du futur Pôle muséal pour rappeler aux visiteurs l'ancienne fonction de dépôt de locomotives du site ?

Merci de votre attention !

Réponse

Le Conseil d'Etat remercie le Député Alexandre Rydlo pour sa proposition qui s'inscrit parfaitement dans sa volonté exprimée lors du concours d'architecture pour le MCBA de préserver un témoignage de la halle aux locomotives et de l'activité ferroviaire du site.

Il a mandaté le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique afin de trouver un accord avec la Fondation CFF Historic pour le transfert de l'écusson de l'Ae 6/6 11422. A ce sujet, le Conseil d'Etat peut confirmer que les démarches de récupération dudit écusson sont en cours.

Il s'agira, ensuite, de trouver un emplacement sur le site du pôle muséal pour mettre en valeur ce symbole de l'histoire ferroviaire du Canton.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 avril 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean